

MAIRIE DE TAYRAC

Le Bourg
12440 Tayrac

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
COMMUNE DE TAYRAC

SEANCE DU : 28/08/2017 à 20 H 30

Afférent au Conseil Municipal : 11
En exercice 11

Date de convocation : 08/08/2017

L'an Deux Mil Dix-sept, le vingt-huit août, le Conseil Municipal de la Commune de Tayrac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la Présidence de : Mr GAILLARDON-BALDELLA Jean-Pierre, Maire.

Présents : BARTHOULOT Marylène, CHABAS Jean-François, FRAYSSINET Bernard,
COUDERC Chantal, ISSANCHOU Claude, LAGARRIGUE Jean-Claude,
MANDIRAC Nathalie, ROBERT Véronique, VABRE Annette.

Absent : LOUVET Marthe,

Mme MANDIRAC Nathalie a été nommée secrétaire de séance

ORDE DU JOUR :

- Délibération modifications statuts SMBVV
- Délibération demande subvention Equipe de soins
- Délibération pour pouvoir au maire de recruter un agent recenseur
- Délibération choix d'un maître d'œuvre assainissement du bourg
- Compteur LINKY
- Questions diverses

Séance ouverte à 20 H 30

***Approbation du dernier Conseil Municipal**

Invitée : Mme Karine LACAM du Syndicat Mixte Bassin Versant du Viaur (SMBVV) présente les grandes lignes de la loi NOTRE et MAPTAM et de ce fait, la modification des statuts pour être en conformité avec la loi. (Qualification des compétences et transfert des compétences des communes à l'intercommunalité et des communautés de communes aux syndicats)

- Délibération sur la modification des statuts du SMBVV

Et permettre au syndicat de déposer un dossier de demande de labellisation RPAGE auprès du préfet, coordination de bassin. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal opte à l'unanimité pour la modification des statuts du SMBVV

- Délibération subvention à l'association : Equipe de soins Ségala Viaur

Après avoir présenté l'association " Equipe de soins Ségala Viaur " le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention de **0.50 €/habitants**. Cette somme sera inscrite au budget 2018.

- Délibération Nomination de l'agent recenseur de la population début 2018 et sa rémunération

Suite à la délibération en date du 22/05/2017 ayant nommé le coordonnateur pour le recensement de la population début 2018, Mr le Maire expose la nécessité d'avoir un agent recenseur pour se faire. Considérant qu'il appartient à la commune de fixer cette rémunération, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité que

Mr le maire peut prendre l'arrêté qui s'impose et décide de rémunérer l'agent recenseur à hauteur de 850 € net, les charges sociales restant à la charge de la commune. Le Conseil municipal décide que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018.

- Délibération sur le choix du maître d'œuvre pour l'assainissement du bourg

Après présentation des deux projets de maîtres d'œuvre reçu avant le 15 juin 2017 à midi comme le stipulait l'appel d'offre

Les deux maîtres d'œuvre qui ont répondu à cet appel sont les suivants :

-A2E-Aveyron Etudes Environnement sis Résidence la Boriette Bât B1 rue Vieussens 12000 RODEZ

-Gaxieu Ingénierie sis Za les Marteliez 12150 SEVERAC LE CHATEAU

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'opter pour l'entreprise GAXIEU INGENIERIE.

- Délibération à prendre pour annuler la délibération N° 20-2017 du 22/05/2017 refusée par la Préfecture et donner pouvoir au maire de prendre un arrêté concernant les compteurs de type LINKY.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner pouvoir au maire pour prendre un arrêté sur la réglementation de l'implantation des compteurs communicants de type LINKY sur la commune

Questions diverses :

-Le Conseil Municipal décide de poser un panneau de limitation de vitesse à 30 km/h entre l'entrée du village et Calmels le bas, ceci afin de ralentir les usagers de la route dans ce tronçon et permette le mieux vivre au village.

-Mme Roche demande de faire paraître une info sur le site de Tayrac à propos de la Pyrale du buis.

Fin de séance à 23 H 00

Fait à Tayrac, le 29/08/2017

Le Maire

GAILLARDON-BALDELLA Jean-Pierre

BARTHOULOT Marylène	CHABAS Jean-François	COUDERC Chantal	FRAYSSINET Bernard	ISSANCHOU Claude
LAGARRIGUE Jean-Claude	LOUVET Marthe	MANDIRAC Nathalie	ROBERT Véronique	VABRE Annette